Strategic Approaches of the National Archives of Canada 1990-1994

National Archives of Canada
Archives nationales du Canada

93-01205/

Cover

(top) Plan from Doré Collection (detail). This collection from the turn of the century is principally of Ottawa buildings. (NMC-112583)

(bottom left) Group of unidentified people sluicing for gold during the Klondike Gold Rush (detail). Yukon Territory, ca. 1900-1901. Photo by Kinsey & Kinsey (attrib.). (PA-168973)

(bottom right) A conservator of photographs consolidates emulsion that has become detached from its primary glass support.

© Minister of Supply and Services Canada 1990

Table of Contents

Foreword v

I Background 1

II Basis for Strategic Planning 5

Government Service Expectations 5
Federal Government Policies and Strategies 7
International and Inter-Institutional Relations 7
Public Attitudes and Expectations 8
Technological Impact 9

III Fundamental Values 11

IV Operating Principles 13

V Prevailing Considerations 15

VI Update on Previous Priorities 17

VII Priorities and Strategic Directions: 1990-1994 19

1 Obtaining Adequate Accommodation 19
Recent Government Decisions 19
Massive Project Planning Efforts Needed 20
Inability to Fulfil Our Mandate 20
Continuous Growth of Holdings 20

2 Implementing Departmental Automation 21
Long-Range Information Planning 21
Cooperation with Other Institutions 21
Integrated Systems for Collections Management 22
Office Support System and Training 22
Government Records and Administrative Support Applications 23

3 Improving the Management of Government Information Holdings 23
Increased Requirements of the New Legislation 23
Automated Records 23
Leadership in Training and Information 24
Government Records in the Regions 24

4 Sustaining the Canadian Archival System 25
Leadership and Support 25
A Cooperative Approach 25
Decentralized Access 25

5 Organizing the Congress of the International Council on Archives, 1992 26
International Participation 26
International Sharing of Knowledge and Experience 26
Fulfilling ICA Commitments 26

VIII Conclusion 27

Foreword

Since its strategic planning process was established eight years ago, the National Archives of Canada has concentrated its efforts on building a sound infrastructure for the effective realization of its mission. The proclamation of the *National Archives of Canada Act* in 1987 was the first milestone in this process. It now forms the foundation of this institution and its activities.

Adequate facilities to accommodate our staff and archival collections have long been identified as another essential objective, and remain our first strategic priority for this planning period. As an institution charged with the safekeeping of archival treasures that form the collective memory of the nation, the responsibilities of custodianship are paramount for the National Archives of Canada. We urgently require environmentally-controlled, secure facilities for storing, processing and making available our archival holdings.

Steady efforts to focus on our accommodation requirements have led to significant government decisions to address the National Archives' needs. But there are still many challenges ahead of us. We are looking forward to moving from the preliminary planning and approval phases into the construction phase, for this will bring us closer to the reality of appropriate permanent accommodation for the National Archives of Canada.

In addition to the accommodation issue, my senior colleagues and I have identified four other strategic priorities for the period 1990-1994. These address the planning and implementation of comprehensive automation systems, the need to establish a more effective process for archival retention or disposition of government records, continuing cooperation in support of the Canadian Archival System, and Canada's commitment to host the 1992 Congress of the International Council on Archives.

The priorities outlined in this publication are intended to provide a focus for departmental action for the next five years. At the same time as these objectives are being pursued, approximately 80 per cent of the department's resources will continue to be directed towards ongoing operational activities.

As we look ahead to the day when the National Archives of Canada can open its doors to new facilities, we will be counting on the perseverance of our staff and seeking the indulgence of our users throughout the next few years.

Jean-Pierre Wallot
National Archivist of Canada

December 1989

I Background

Over a Century of Service

The National Archives of Canada, dedicated to the preservation of the collective memory of the nation, is one of Canada's oldest federal cultural institutions. Since its founding as the Public Archives of Canada in 1872, archival treasures of national significance have been acquired, made available for historical research, and preserved for the generations to come.

New Legislated Mandate

The proclamation of the *National Archives of Canada Act* in 1987 transformed the former Public Archives of Canada into the National Archives of Canada. Designed to meet both current and future needs, the new legislation reaffirmed the mission of the Archives and clearly set out its many roles and responsibilities. It acknowledged new technologies that have affected the very nature of the archival record. It acknowledged an essential leadership role for the National Archives, to encourage archival activities and the archival community. And, it significantly expanded the National Archives of Canada's responsibilities for the management and preservation of both government records and ministerial records.

Thus, the National Archives of Canada has assumed its role as a national cultural institution responsible for archival records in all media, as an administrative arm of the federal government providing advisory and operational services on the management of information holdings, and as a leading archival institution in the Canadian and international archival and information management communities.

Realizing Our Mission

The headquarters and main operations of the National Archives are located in the National Capital Region. A system of federal records centres located in Halifax, Quebec City, Montreal, Toronto, Winnipeg, Edmonton and Vancouver provide secure and economical storage and retrieval of semi-active government records in the regions. To alleviate the severe accommodation constraints in the National Capital Region, a temporary storage facility is being operated in Renfrew, Ontario. There are also offices in London, England and Paris, France, and an Essential Records Site located outside the National Capital Region.

The holdings of the National Archives of Canada originate from both the public and private sectors. They include archival records in such forms as manuscripts, maps, architectural plans, photographs,

moving image and sound recordings, documentary art, and machine-readable records. Collections from individuals and organizations, together with the archival record of the federal government, have provided a rich resource for Canada's creators — for the production of Canadian books, films, television and radio programs, as well as a research source for academics, media representatives, genealogists, government officials and, increasingly, special interest groups, as well as the general public.

The National Archives provides a service to government by promoting sound information management practices, by providing storage space and retrieval services for semi-active records, and by preserving federal records of permanent value. Effective management of records facilitates decision making and the efficient administration of government programs. It also assists in the administration of the *Access to Information Act* and the *Privacy Act,* by ensuring that the information can be located quickly and easily. Finally, it facilitates the identification of records of enduring value, so that they may be preserved for the benefit of both the Government and the research community.

The National Archives of Canada's role of leadership within the Canadian and international archival and information management communities has evolved over many years. This role has entailed offering assistance to other repositories through a variety of means, such as exchanging microfilm copies of archival records, sharing expertise, preparing and offering courses, and contributing in an appropriate way to the identification and achievement of common objectives.

Unprecedented growth has occurred within the archival community over the past twenty years: today we are proud participants in a network consisting of national, provincial and territorial archives, municipal archives, university archives, religious archives, business archives and private archives as well as provincial and national professional associations. With a realistic assessment of the scope and implications of our objectives both as a profession and as a network of institutions, we are working together to preserve the historical record. The National Archives of Canada works closely within the archival community through the Canadian Council of Archives, professional associations and other bodies to ensure the continuing development of archives, and thus the preservation of Canadian archival heritage.

Accommodation — Our Strategic Priority

For the National Archives of Canada, the most critical concern in recent years has been the lack of adequate accommodation, both storage space to house the historical collections, and proper working conditions for staff. The holdings of the Archives, accumulated over a period of more than a century, have a monetary value of billions of dollars and a heritage value that is inestimable. In spite of this, collections have been stored in buildings woefully lacking in environmental controls, plagued by water leaks that continually damage or destroy documents and with questionable security control. Valuable time has been spent shuttling both staff and archival records between too many dispersed locations and responding to emergencies caused by poor facilities.

Progress over the past three years towards the resolution of these problems has been encouraging. The House of Commons Standing Committee on Communications and Culture initiated a study of National Archives' accommodation in 1987, and concluded that the situation posed "serious consequences for the sound operation of the institution and for the protection of our archival heritage." In its Comprehensive Response (1988), the Government recommended both immediate and longer term actions to rectify the situation.

Since then, the Government has acquired an interim storage facility for the National Archives in Renfrew, Ontario, some 90 kilometres from Ottawa. When this environmently-controlled building becomes fully operational in mid-1990, it will enable the Archives to move documents now housed in substandard space. However, the distance between the Renfrew building and headquarters will slow down service and complicate administration.

The Government has purchased a site for the construction of new storage and laboratory facilities in Gatineau. But, plans for the renovation of the West Memorial Building to serve as the Archives' headquarters have been delayed due to the freeze on National Capital Region construction projects announced by the Government in December 1989.

II Basis for Strategic Planning

In developing the department's medium-term strategic approaches, consideration was given to the department's mandate and mission, and to certain planning assumptions about the departmental, governmental, national and international environments over the next five years. These factors include the following:

Government Service Expectations

The National Archives of Canada has primary responsibility for the preservation of the records of the Government of Canada. It promotes and supports the effective management of recorded information through its full life cycle, from the creation of records, through their use and protection, to their ultimate disposal or selection for permanent retention. The Archives is expected to make records under its control available to government officials and the public for administrative and research purposes. These responsibilities are reinforced in the recent Treasury Board policy on the Management of Government Information Holdings.

Security and access to information and privacy issues impose new and significant responsibilities. The Government's security policy makes the National Archives uniquely responsible for ensuring the declassification and downgrading of government archival holdings. The department must also ensure the growing demand for access to the civil and military personnel files and other government records in its possession, consistent with access to information and privacy legislation.

The *National Archives of Canada Act* establishes firmly in law the National Archives of Canada's three-fold role in management of government information holdings, in the preservation of historical records and in assistance to the archival community. The new *Act* delineates the department's responsibilities with respect to other archives and other federal institutions. The application of this new legislation, particularly to the more than 60 government institutions which have not previously received archival or information management services, will require the increasing involvement of the department. The extension of key elements of the *Act* to "ministerial records," a newly defined category of official records under the

control of a minister rather than of the institution, will also result in increased involvement.

The management of information within the Government of Canada has taken on new dimensions, particularly as a result of the *National Archives of Canada Act*. At the request of Treasury Board, the National Archives has monitored the state of records management within departments and agencies of the Government since 1983. The Management of Government Information Holdings Policy, issued by the Treasury Board in 1989, provides a comprehensive framework for the management of government information holdings, and alerts deputy heads to the requirements of the *National Archives of Canada Act*, particularly in relation to the destruction of government information and the preservation of historically important records.

Technological advancements permit further adaptation of information management principles and practices, including the use of automated systems to administer the record keeping function. The special challenge of managing automated records in a manner that meets the needs of operational departments and that ensures the ultimate preservation of data of archival significance will continue to be a high priority.

As one provider of federal heritage services, the National Archives will be expected to continue its role as a national institution concerned with elements of Canadian heritage. The department will participate whenever possible in the formulation of federal heritage policies, and tailor its activities in a manner appropriate for the implementation of such policies. The National Archives will also participate in encouraging greater cooperation with federal departments and agencies.

The National Archives will continue to support and reinforce Canada's legislation and government policies on multiculturalism by promoting the preservation and enhancement of heritage cultures through the acquisition and dissemination of information depicting the multicultural and multiracial heritage of Canada.

The expectations and requirements of central control and service agencies will continue to have heavy impact. The Treasury Board continues to develop new administrative mechanisms and policies. Other central agencies such as the Office of the Comptroller General, the Public Service Commission, Public Works Canada and Supply and Services Canada similarly will introduce changes. Moreover, the National Archives will be subject to continuing scrutiny and to specific accountability by Parliamentary committees.

Federal Government Policies and Strategies

The Government's restraint measures continue to be significant considerations in our planning context, given our recent increase in responsibilities under the *National Archives of Canada Act* (1987), and the operational and administrative pressures of the accommodation projects.

Government policy on cost recovery will continue to have an impact on National Archives of Canada clients, who increasingly will be required to pay user fees for certain special services. Efforts to improve effectiveness and efficiency as well as accountability to Parliament and to the public will continue to be key factors in departmental planning and operations. In this context, the National Archives has developed a revised Operational Planning Framework and is participating in the Government's Increased Ministerial Authority and Accountability initiative.

International and Inter-Institutional Relations

As one of the world's leading archival institutions, the National Archives of Canada is often called upon to share its experience and its expertise. Canada's current round of bilateral international cultural agreements and protocols will present increased opportunities and responsibilities for archives. There are also implications for Canadian archives in the trend towards a greater emphasis on the development of international archival standards, and in provision of advice to archives throughout the world.

Formal commitments with the International Council on Archives (ICA) will necessitate intensified involvement by the National Archives in ICA affairs at least until 1992. Staff will continue to serve on ICA executive and operational committees, and are organizing eight ICA symposia and meetings as well as the XIIth Congress to be held in Canada for the first time in 1992. The National Archives is proudly working with the Canadian archival community to make the ICA 1992 Congress an occasion to present to the world our achievements in building a Canadian archival system, as well as an occasion for an effective forum for international cooperation.

The Canadian Council of Archives was founded in 1985 to encourage and facilitate the evolution of an archival network in Canada. The Council is now well established with representatives from each of the provincial/territorial councils, the Bureau of Canadian Archivists, the National Archivist and various observers from the cultural community. Consequent to a national needs and priorities survey, the Council is now focusing on a national conservation plan,

the development of national descriptive standards for archives, and a national acquisitions plan as well as continuing to fund a backlog reduction program and educational activities. The National Archives works very closely with the Canadian Council of Archives and will continue to be called upon to provide assistance and advice to the archival community. The Canadian Council of Archives will continue to provide a forum for defining and communicating archival needs within the Canadian archival system.

Canadian cultural and archival institutions will continue to define and develop their relationships over the medium-term. Some jurisdictional issues will be clarified to avoid duplication of services and to ensure the most effective utilization of public resources. The National Archives will continue to study developments in cultural and heritage policies, as well as legislation which may impact on the archival community.

Public Attitudes and Expectations

There is public pressure for greater access to information and, simultaneously, for the safe-guarding of individual rights and privacy. These expectations are borne out by the many briefs that have been submitted to various Parliamentary committees studying such issues as implementation of the *Access to Information Act*, the *Privacy Act* and the *National Archives of Canada Act*.

Extensive use of the National Archives' facilities, services and archival holdings will continue, with researchers demanding a professional standard of service. Those unable to visit the National Archives' facilities expect services and records to be made more readily available within their communities. Resource constraints will make it increasingly difficult for the National Archives to fulfil researchers' public service expectations. The Archives may be forced to reduce levels of service in some areas over the planning period.

As the planning for new accommodation progresses, the National Archives will address the exceptional challenge of maintaining public service throughout this complex major project. Prior to final occupancy of the new facilities, public services will be complicated by the unavoidable dispersal of collections to various temporary sites, by the inevitable disruptions as collections are prepared for moving, and by the necessary periodic diversion of staff from their on-going operations to accommodation project tasks. Consequently, access to some collections, detail of archival description, and service to researchers and the public may require limitation. Once the National Archives finally occupies its new facilities, the split between major

sites, with a resulting separation of staff, collections and clients, will necessitate innovative planning to ensure effective levels of public service. There is an ongoing requirement to ensure staff and clients alike will be made aware of these changes in a timely and appropriate manner.

Technological Impact

One critical impact of recent technological change is the expanding volume of information produced by the government and private sectors. This information is being recorded on a growing variety of new media such as optical and magnetic discs, tapes and film, as well as on the more traditional medium of paper.

This explosion of information is a major challenge for archives throughout the world. Its abundance makes difficult the selection of appropriate records for long-term retention, and the diversity of media imposes new responsibilities on archives. Of particular concern are the automated media such as machine-readable records. As more new records are created, others are being erased or rewritten before archivists are even aware of their existence. Access is complicated by the lack of format compatibility. Processing and storage become more complex activities, demanding specialized skills and technologies. Moreover, increased archival information means increased public demand for access and use. Meeting these demands effectively entails keeping abreast of and coping with new technologies for information control, retrieval, display and distribution.

The management of information technology presents new opportunities and new challenges for all knowledge workers. This information technology and information explosion dictates immediate attention and study of the archivist's role. The National Archives, in collaboration with the national and international archival community, will address these issues. The selected theme for the 1992 Congress of the International Council on Archives — The Archivist in the Information Age — recognizes this vital priority.

Automation and communication technology will also affect the office environment and program administration. New equipment and processes will alter the means of administering this institution, and should assist in generating the complex information demanded by the department, central agencies and the government.

III Fundamental Values

Over the past two years, the National Archives set out to identify the institutional values which guide its activities. Extended consultations were held with employees to ensure that the statement reflected shared values. The following is the result of that endeavour.

Preamble

Every society recognizes the existence of basic values that are necessary to the attainment and maintenance of an adequate quality of life. The nature and the relative place of those values may change from one society to another and even from time to time within a given society. Most human beings, however, recognize such values as goodness, truth, justice, beauty, compassion and the integrity of the individual as being essential to life in society. In addition to these, there are also more specific institutional values which develop within an organization and which come to be recognized as forces shaping the way of life within the organization.

Statement of Fundamental Values

In the National Archives of Canada,

- we value the mission we are given to serve the people and the Government of Canada, and we dedicate our efforts to ensure that a knowledge of the nation's past is preserved;

- we value those rights and freedoms of a democratic society that enable us to strive to acquire, conserve and make available all records of national historical significance;

- we value the historical records entrusted to our care, which, as the collective memory, enhance a sense of national identity and provide a lasting record of individual rights;

- we value the effective management of government records and the contribution we make to that program;

- we value the exchange of knowledge that results from our relationship with the Canadian and international archival and records management communities;

- we value the contribution of all our colleagues in the National Archives, recognizing that we are committed to a common and important cause; and

- we acknowledge that excellence of achievement is a product of the competence, dedication, initiative and resourcefulness of our colleagues, and we value that excellence and desire to have it recognized.

IV Operating Principles

Of the many explicit and implicit principles guiding the conduct of the National Archives, the following are fundamental in determining the strategic approaches of the department:

(a) The holdings of the National Archives should document the operations of the Government of Canada and the development of Canada in all aspects, through documentary materials in all media, from manuscripts and maps to video and computer tapes.

(b) Acquisition activity is to be based on precise selection criteria and there is to be an appropriate balance between the public and private sector.

(c) The preservation of information and the safeguarding of archival records holdings of the department must be of prime importance in the use of the records.

(d) Effective management of the government's information holdings embraces their entire life cycle, from creation to disposition, whether this be destruction or permanent archival retention.

(e) Based upon its mandate as a public institution, the National Archives serves the people of Canada by providing various types and levels of service.

(f) The National Archives has a national leadership role in promoting sound archival and information management principles and practices for the safeguarding of archival heritage.

(g) The National Archives is active in the international field by fostering professional interchange between archivists and information managers, by sharing information and expertise with other countries and by cooperating with other institutions and professionals in the task of managing records effectively and preserving the archival heritage of mankind.

(h) In planning and implementing its policies and operations, the National Archives will cooperate with and seek the cooperation and advice of the Canadian Council of Archives and of the related professional associations. It will also encourage public participation in decision-making processes related to archival matters.

(i) In meeting its operational objectives, the National Archives will pay particular attention to increasing the effectiveness and efficiency of its resources.

V Prevailing Considerations

The department regards its personnel as its most valuable resource. This recognition of the importance of the human side of the organization is articulated in the preceding statement of the institution's Fundamental Values. In creating the institutional statement of values, and in its ongoing refinement, the department endeavours to develop an organizational culture which positively reinforces the qualities of excellence, initiative, creativity, resourcefulness, innovation and dedication to the task at hand among all its personnel. In an effort to put Fundamental Values into practice, the department is striving to improve its communication systems and networks among all levels of employees, thus maximizing not only the quality of life in the workplace, but also efficiency, productivity and quality of service.

The department will commit the necessary resources to ensure a workforce that is productive, skilled, well motivated and appropriately deployed. In support of its renewed emphasis on the quality of the work environment for the people in the organization, the department will continue to promote specific measures to enhance communication, to reward excellence of achievement, to assess performance in a constructive and fair manner, and to provide access to training and development opportunities for all staff. In order to stimulate job mobility and career development of employees, the department will emphasize special measures including a work assignment program, an active lateral transfer system and a management development program for women employees.

Training and development options will be directed toward better preparation of managers to meet the complexities and challenges of managing a cultural institution in the context of the overall priorities of the Government of Canada. Thus, human resources and energies will be channelled toward maximizing the response to departmental goals, as well as toward fostering a sense of institutional esprit de corps. As automation of the department's activities becomes ever more far reaching, particular consideration will be given to the impact of technological and organizational change on employees and on jobs. Emphasis will be placed on orientation of the staff to new technology.

The department will continue to place emphasis on job-related safety and health issues to safeguard the well being of its employees. Toward this end, a comprehensive occupational safety and health program has been established and will continue to be supported.

The department places high importance on the need to reach a more equitable representation in its workforce, and in meeting the special challenges presented by increasing diversity among its employees. The department is therefore fully committed to the federal government's employment equity policy which strives to achieve a representation in its ranks of affected groups equivalent to that in the population which it serves. In this context, the department has established and will endeavour to meet specific goals for the representation of women, disabled persons, members of visible minority groups, and aboriginal peoples in the next several years. Special training will be offered to sensitize employees and managers to the dynamics and needs of a workforce which is rapidly changing in its demographic composition.

As a federal institution, the department emphasizes its obligation to ensure that the public can receive services in either official language; and to ensure that the work environment is conducive to the effective use of either one or both official languages by all its employees. The department is also committed to ensuring that the composition of its workforce tends to reflect the presence of both official language communities of Canada while ensuring that English-speaking Canadians and French-speaking Canadians have equal opportunities to obtain employment and advancement.

VI Update on Previous Priorities

Over the past few years, the National Archives' strategic efforts have been directed at building a sound infrastructure for the delivery of its program. The proclamation of the *National Archives of Canada Act* in 1987 was the first milestone achieved in this process. An up-to-date legislated mandate with clearly established definitions, objects and functions now forms the foundation of this institution.

At the same time, the National Archives focused on developing systematic operational systems in essential activity areas. These had been identified as strategic objectives in previous years. They include **rationalizing acquisition practices, developing a systematic conservation program, and increasing public access and awareness.**

To rationalize its acquisition practices, the National Archives began by elaborating an acquisition policy within the framework of its legislated mandate. This policy, adopted in 1988, defined the essential acquisition criteria of "national significance," and set out the scope of the acquisition mandate for both public and private records. An acquisition strategy document is now being developed to address outstanding issues which affect the practical implementation of the acquisition policy.

A conservation policy for the National Archives was approved in 1987. It not only provided direction for carrying out the conservation responsibilities of the Archives, but also outlined the principles which guide the institution in the fulfilment of the conservation segment of its mandate. A systematic planning structure has been implemented which now includes the preparation of both annual and long-term conservation plans, including the development of four sub-programs — preventive copying, conservation treatment, conservation research, and conservation training and information.

In order for more Canadians to experience the richness of their archival heritage, the National Archives began to accelerate activity in awareness and outreach some four years ago. Since then, existing activities directed towards the general public have been consolidated for more effective delivery of both outreach and researcher services. Efforts are now selectively directed at two strategies: first, increasing public awareness of the National Archives, and archives in general; and second, more effective services for its existing research clientele.

The National Archives of Canada's Advisory Board, established in 1988, will be a valued forum for developing future strategies of consultation with users.

The acquisition, conservation and public access initiatives outlined above are firmly integrated into the ongoing operations of the National Archives. Now well past the developmental period, they no longer require an articulation of purpose nor the special focus of emerging strategies. Systems are now in place to ensure effective planning, monitoring and delivery of these vital components of the National Archives program. Resources can now be concentrated on the realization of the department's most pressing priority — accommodation — as well as four other continuing initiatives for the planning period.

VII Priorities and Strategic Directions: 1990-1994

Criteria for determining which strategic activities have priority status to the National Archives include such factors as the urgency or timeliness of issues, the non-discretionary nature of certain activities, the current and projected availability of resources, and the departmental necessity to respond to external demands as well as to new and proposed legislation and regulations.

The five areas of concern are ranked in order of priority and their strategic implications are described in some detail in the pages that follow.

1 Obtaining Adequate Accommodation

Recent Government Decisions

Accommodation will continue to be the major focus during this planning period. Government decisions responding to the Archives' requirements, by constructing a storage and conservation facility in the City of Gatineau on 37.4 hectares of land purchased for that purpose, and by completely renovating the West Memorial Building across the street from the present Archives in Ottawa to serve as a centre for public service and administration, have initiated an intensive planning exercise involving all Archives staff.

The first step, accurate definition of specific requirements for all activities in the Archives, resulted in the preparation of an Architectural Program — 800 pages of data that will guide the architectural and engineering consultants when they are selected. The two buildings are planned to provide the Archives with 65,870 square metres of functional space for its headquarters activities in the National Capital Region. The Gatineau Building will be modular in design. The completion of the first module is expected in 1994-1995, with a subsequent module planned for 1999. The West Memorial Building was originally scheduled to open in 1994; however, it has been delayed due to the freeze on National Capital Region construction projects announced by the Government in December 1989.

In order to meet the Archives' urgent requirements for secure interim storage for the millions of documents currently maintained in 15 storage areas throughout the National Capital Region, none of them

environmentally controlled, the Government has acquired a building in Renfrew. When renovations are complete in mid-1990, this facility will enable the Archives to store documents now held under substandard conditions.

Massive Project Planning Efforts Needed

To direct the planning process and to monitor the building program, the Archives Headquarters Accommodation Project (AHAP) has been established as a distinct unit within the Archives' organizational structure for the duration of the project. Many of the most experienced staff members of the Archives must be diverted to the Accommodation Project to ensure that the specialized requirements are accurately translated into building plans, that the material is safely relocated and properly housed, and that the split facility will function effectively and efficiently in meeting public demands for access and service.

Inability to Fulfil Our Mandate

The very high priority assigned to resolving the accommodation crisis reflects the importance of the preservation function in the National Archives' mandate. Without proper storage facilities it is not possible to either protect or preserve the unique archival collections entrusted to the Archives. Over the past few years several factors have contributed to the urgency to resolve the accommodation problem.

First, given the increasing number of emergency situations arising from inadequate accommodation, a disaster of major proportion would have been inevitable without new facilities. Second, the National Archives has been forced to refuse transfers of records from government institutions because of a lack of space in both records centres and archival storage facilities. As a result, these institutions were unable to comply with Treasury Board policy directing the management and preservation of government records. Third, with the recent proclamation of the *National Archives of Canada Act,* the Archives was assigned responsibility for the historical records of more than 60 additional government institutions, plus ministerial records. Obtaining suitable accommodation had therefore become the foremost concern of the National Archives in order to enable it to fulfil its mandate and to prevent the loss of valuable records.

Continuous Growth of Holdings

By virtue of its legislated mandate as the nation's archival storehouse, the National Archives relentlessly increases its holdings and the activities fundamental to servicing and preserving them. Although the department continually investigates alternatives that might alleviate to some extent the constant pressure for adequate accommodation for its holdings and operations, growth is intrinsic.

The option of reducing storage requirements by substituting microforms for original records is recognized to be a viable alternative only on a very limited scale, and this costly option would not reduce significantly the extent of departmental accommodation needs over the next twenty years. Stricter selection standards for record acquisition may prove a more plausible and effective alternative. However, there is a limit to the volume of records that can be refused entry into the department. Ultimately, it must be recognized that this institution exists for the preservation of records; as long as significant records are created, the department must acquire and safeguard them.

2 Implementing Departmental Automation

Long-Range Information Planning

In order to improve productivity in operational and administrative areas, the National Archives of Canada is committed to exploiting information technology and systems whenever feasible. The department's Long-Range Information Plan sets out departmental information and process architectures, its requirements and its business priorities based on the business model of the institution, and its critical success factors. The Long-Range Information Technology and Systems Plan identifies those systems that are strategic to the achievement of the department's mandate and establishes a plan for automating them. Four computing environments have been established, each containing systems that handle similar information and processes: Archival Holdings, Government Records, Administration and Office Support. During the planning period, a number of initiatives from this plan will be undertaken. Because the two long-range plans were developed in 1986-1987, work is under way to update them to reflect current conditions and priorities.

Cooperation with Other Institutions

The period of consolidation and reorientation is drawing to a close as previous initiatives are completed and development of strategic systems continues. The Archival Holdings environment will continue to be influenced by the development of archival description, conservation and acquisition standards, and by the elaboration of public service initiatives following completion of a study on markets and opportunities. In particular, the decision by the National Archives of Canada to adopt the MARC (Machine Readable Cataloguing) format for the exchange of archival information represents an important milestone in the automation of systems linking archives and their users. This development has been matched by other bodies outside

of the department. The National Archives of Canada is working closely with the Bureau of Canadian Archivists in the development of archival descriptive standards.

A pilot project determined the suitability of the MARC format for the purposes of communicating descriptive information, both within and outside the National Archives of Canada. Accessions data for the 1987-1988 fiscal year were used for this purpose. The pilot project proved to be invaluable in identifying issues and problems that need to be taken into account in the development and design of the Archival Holdings system.

Integrated Systems for Collections Management

The pace of development of the Archival Holdings system will be influenced by the completion of a technical feasibility study and a cost/benefit analysis during 1990. These studies will reveal the system's costs and allow the preparation of a detailed schedule for design and construction. The development of an Archival Holdings system will integrate the functions of acquisition, conservation, cataloguing, reference, circulation, outreach and management support. Standard formats will support automated access to serve clients, institutions and internal needs. The applications will consist of the components required to provide the capability for direct entry, update and access, and later, those required to migrate data from existing databases. The development of data standards has begun. A data administration position, established to develop and maintain departmental information resources, will be filled during 1990.

Office Support System and Training

Installation of an integrated computer network system will begin in the summer of 1990. This network will provide the means for communication with all other computer systems in the department. In addition, it will support a wide variety of office automation functions. Over time, this will yield dramatic improvements, particularly in department-wide administrative functions. Recognizing that training is fundamental to the successful introduction of this new technology, the department has prepared a training strategy geared to the various needs and levels of knowledge of its employees. This strategy will be developed into a full plan and implemented in the coming year.

Government Records and Administra ive Support Applications

Automation of systems will also continue in the remaining three computing environments. In the Government Records environment, the main focus of attention will be on automating the processing of the schedules received from other government departments. In the administrative environment, the financial reporting system will continue to be improved while applications to support elements of human resources management will be introduced. Following the installation of an Office Support network, beginning in 1990, automated systems will be acquired to assist in the conduct of office functions. Chief among these is a system to manage electronic records.

3 Improving the Management of Government Information Holdings

Providing leadership in the control of government information holdings, the National Archives strives to facilitate optimum information management in government departments, agencies and in ministers' offices, and to provide cost-effective storage of inactive records. It does this not only so that information can be located quickly and easily but also to ensure the preservation of information having enduring value. With this end in view, the Archives will develop a coordinated approach to the acquisition of permanently valuable records according to precise appraisal criteria, and within the context of a comprehensive acquisition strategy.

Increased Requirements of the New Legislation

In response to the requirements of the new *National Archives of Canada Act,* the Archives will intensify its efforts toward improving the management of recorded information within government institutions and in ministers' offices. These efforts will be made in a much larger arena than in previous years, owing to the extension of the Archives' responsibility to an additional 60 government institutions. It will extend its emphasis on the importance of sound information management to ministers' offices. The Archives will work with the Treasury Board Secretariat to facilitate implementation of a comprehensive policy on the management of government information holdings.

Automated Records

Based on experience acquired over the past two years, the National Archives' Five-Year Plan for the Management and Archiving of Machine Readable Records, has been updated. A planned approach to the establishment of retention and disposition agreements for automated records will continue to be pursued with selected depart-

ments. These initiatives are based on project plans that bring together key players responsible for the identification, retention, conservation and disposition of records in automated information systems.

The applicability of information technology standards to meeting government-wide information exchange requirements and archival acquisition and preservation requirements will continue to be assessed. Functional requirements for the management of information in networked office systems will be developed through the testing of prototype software and participation in the Treasury Board Office Systems Working Group.

Leadership in Training and Information

A new National Archives of Canada training program concerning the management of government records has been initiated and will continue to evolve, during the planning period, within parameters developed following a professional development needs analysis conducted in 1987. The new program is designed to meet the need to train support personnel, to develop officers and managers, and to provide orientation to senior management in government institutions. The Archives' new responsibility for ministerial records, under the *National Archives of Canada Act*, has been addressed in a video, a guide and a training workshop for Ministers and their staffs. Within the planning period the department will provide information and training on the creation of distinct filing systems aimed at distinguishing records of government institutions, Cabinet documents, ministerial records and personal or political papers.

Government Records in the Regions

There is pressing concern that the National Archives of Canada fulfils its mission with respect to the records of federal government institutions whose offices are located outside the National Capital Region. The National Archives has affirmed the following guiding principle: recognizing existing practices, federal government archival records produced in the regions will, in general, remain in the regions under the control of the National Archives.

To date, the Archives has been unable to deal effectively with regional records in terms of their control and cost-effective management, their archival preservation, and their availability to researchers not only in the National Capital Region but throughout the country. In recent years, the question of archival records in the regions has been explored and a number of approaches to the situation have been considered for implementation as resources become available. The Archives has initiated a modest pilot project to determine the value

and feasibility of strengthening and complementing the National Archives of Canada's existing regional presence.

4 Sustaining the Canadian Archival System

Leadership and Support

The department will continue to play an active role within the archival community as it pursues the objective of an effective Canadian archival system. The nature and extent of that role will require ongoing assessment in order to ensure appropriate National Archives' involvement and equitable distribution and sound management of the resources likely to be available. Consequently, participation in the affairs of the community, and support and assistance of the community's activities, will be selected and carried out with care.

Over the years the National Archives, as a senior participant in the archival community, has offered services to the country's other archival institutions and to members of the archival and records management professions in the form of advice, training, publications, coordination of group projects, and participation in professional associations.

A Cooperative Approach

The institution will continue to foster a cooperative approach in preserving and making accessible the documentary heritage of Canada. In particular, the National Archives is developing an acquisition strategy which provides for working with other institutions in the Canadian archival community to ensure the preservation of nationally significant records from the private sector.

Encouragement and support will be offered as resources permit to forge a Canadian network of archives and archival services. In doing this, the National Archives will consult and seek the advice of the Canadian Council of Archives. It recognizes and appreciates the Council's work in reporting and defining the national needs and priorities of archives, and in coordinating programs such as those on collection arrangement, descriptive standards, archival training, and the development of national archival strategies.

Decentralized Access

The National Archives will also strive to ensure that its own holdings, operations and services contribute to and provide a vital link within the Canadian Archival System. Staff will continue to participate as appropriate in specific activities of the Canadian Council of Archives. There will also be departmental initiatives to establish National Archives regional centres and to offer decentralized access

to the institution's holdings and services. While enhancing a regional presence for the National Archives, these projects will be carried out ever conscious of, and with due respect for, the legitimate roles, responsibilities, traditions and presence of the other members of the archival community. Wherever practical and appropriate, such initiatives will be pursued in partnership with archives, for their mutual benefit and for those of their users.

5 Organizing the Congress of the International Council on Archives, 1992

International Participation

The National Archives views its role in the international archival community to be particularly vital in the upcoming years. Its involvement in international activity is equally important to Canada as it is to the safeguarding of documentary heritage worldwide.

With Canada hosting the XIIth Congress of the International Council on Archives in Montreal in 1992, the National Archives and other Canadian archival institutions will be major participants. This will be the first time the ICA is meeting in Canada, and is expected to be one of the most prestigious events in the history of the Canadian archival community.

International Sharing of Knowledge and Experience

The 1992 Congress, a designated event of UNESCO's World Decade for Cultural Development, will bring together over 2,200 archivists and directors of national archival institutions from over 125 countries, as well as delegates to the annual conferences of Canadian and American national associations of archivists which will be meeting concurrently in Montreal. Although significant effort and resources will be required in preparing for the 1992 Congress, this will be a unique opportunity for Canadian archivists to share their experiences with their international colleagues. For this reason, the National Archives remains strongly committed to the organization and success of the Congress.

Fulfilling ICA Commitments

In fulfilment of its other commitments to the International Council on Archives, the National Archives of Canada is also the sponsor of eight ICA-associated events scheduled between 1988 and 1992. A conservation colloquium and a meeting of experts on descriptive standards was held in 1988 and a committee and colloquium on current records was held in 1989. A committee and colloquium on audio-visual archives will be held in 1990 and a committee and colloquium on professional training will be held in 1992.

Conclusion

Current operations and the anticipated factors mentioned in this document affect the approaches that the National Archives of Canada intends to take over the next few years to achieve its objectives. Much of what has worked successfully in the past will continue to form the basis of departmental planning and activity, but other factors will also shape future decisions and actions.

The National Archives of Canada has always been and will essentially remain a service institution. The element of service is central to all operations. Safeguarding the rich treasures of our archival heritage, facilitating the management of information holdings within the Government of Canada, supporting and assisting the archival community, meeting public demands for access to and use of our holdings, and fulfilling our administrative responsibilities are predicated upon the necessity of providing services to our sponsors and clients.

The challenge that the department faces is to provide quality service in an environment which balances legitimate but competing and complex interests. Faced with limited resources and a multitude of demands, the department will continue to make difficult decisions on priorities. Appropriate policies, plans and operations must be in place to ensure that the National Archives of Canada achieves optimum success in satisfying those it serves, and those to whom it is ultimately accountable.

Increased productivity will be the key to the effective delivery of services. Accountable stewardship of the trust and resources given to the department is expected. It is hoped that responsible management of our most important resource — departmental staff — together with efficient and economical use of our financial and material resources, and the timely and appropriate adoption of new technology, will provide the mechanisms for achieving success.

Monitoring reports will keep senior management informed of the progress being made toward the achievement of our objectives. This document will be reviewed and updated periodically as warranted by changing circumstances.

Orientations stratégiques des Archives nationales du Canada 1990-1994

Archives nationales du Canada
National Archives of Canada

Couverture

(haut) Plan tiré du fonds Doré (détail). Ce fonds, qui date du tournant du siècle, renferme essentiellement des plans de bâtiments d'Ottawa. (NMC-112583)

(bas, gauche) Groupe de personnes non identifiées à la recherche de pépites pendant la ruée vers l'or du Klondike (détail). Territoire du Yukon, v. 1900-1901. Photo attribuée à Kinsey & Kinsey. (PA-168973)

(bas, droite) Un conservateur en photographie renforce l'émulsion qui s'est détachée de sa plaque de verre.

© Ministre des Approvisionnements et Services Canada 1990

Table des matières

Avant-propos v

I Contexte 1

II Fondement de la planification stratégique 5

Attentes du gouvernement en matière de services 5
Politiques et stratégies du gouvernement fédéral 7
Relations internationales et interinstitutionnelles 7
Attitudes et attentes du public 8
Changements technologiques 9

III Valeurs fondamentales 11

IV Principes de fonctionnement 13

V Conjoncture 15

VI Bilan des priorités antérieures 17

VII Priorités et orientations stratégiques, 1990-1994 19

1 Obtention de locaux adéquats 19
Décisions récentes du gouvernement 19
Un travail de planification considérable 20
Impossibilité de respecter notre mandat 20
Croissance continue des fonds 21

2 Automatisation des Archives nationales 21
Plan d'information à long terme 21
Collaboration avec d'autres institutions 22
Systèmes intégrés de gestion des fonds 22
Système de bureautique et formation 23
Documents gouvernementaux et soutien administratif 23

3 Amélioration de la gestion des renseignements détenus par le gouvernement 23
Exigences supplémentaires imposées par la nouvelle loi 24
Documents automatisés 24
Formation et information 24
Documents gouvernementaux dans les régions 25

4 Développement du système canadien des archives 25
Leadership et soutien 25
La coopération 26
Accès décentralisé 26

5 Organisation du congrès du Conseil international des archives, 1992 26
Participation internationale 26
Échanges de connaissances et d'expériences entre participants du monde entier 27
Engagements à l'égard du CIA 27

VIII Conclusion 29

Avant-propos

Depuis l'instauration de leur processus de planification stratégique, il y a huit ans, les Archives nationales du Canada se sont surtout attachées à mettre sur pied une infrastructure saine pour s'acquitter correctement de leur mission. La promulgation de la *Loi sur les Archives nationales du Canada* en 1987 a marqué la première étape de ce processus. Cette loi forme maintenant la pierre angulaire de cette institution et de ses activités.

L'obtention de locaux adéquats pour notre personnel et nos fonds fait aussi partie, depuis longtemps, de nos objectifs principaux, et demeure notre priorité dans le cadre de la période de planification stratégique considérée. En tant qu'organisme ayant la garde de trésors archivistiques qui sont la mémoire collective de notre pays, les Archives nationales du Canada ont une lourde responsabilité en matière de conservation. Il est donc devenu particulièrement urgent de trouver des locaux sûrs et dont l'environnement est contrôlé pour entreposer, traiter et diffuser nos fonds d'archives.

Les efforts continus que nous avons déployés pour attirer l'attention du gouvernement sur nos problèmes de locaux ont amené ce dernier à prendre des décisions importantes pour répondre à nos besoins. Bien que plusieurs défis doivent être relevés, c'est avec enthousiasme que nous envisageons de passer des étapes de planification et d'approbation préliminaires à l'étape de construction afin que les Archives nationales du Canada puissent enfin disposer de locaux permanents adéquats.

Outre la question des locaux, mes collègues de la haute direction et moi-même avons défini quatre autres priorités stratégiques pour la période 1990-1994, à savoir : planification et mise en place de systèmes automatisés complets, nécessité d'établir un processus plus efficace pour la conservation et l'élimination des documents gouvernementaux, maintien de la coopération pour l'élaboration d'un système canadien des archives, et organisation du congrès du Conseil international des archives de 1992.

Les priorités présentées dans cette publication ont pour objet de tracer l'orientation de notre institution pour les cinq prochaines années. Tandis que l'on poursuivra ces objectifs, environ 80 pour 100 des ressources des Archives continueront d'être consacrées aux activités courantes.

Dans l'attente du jour où les Archives nationales du Canada pourront aménager dans de nouveaux locaux, nous ferons appel à la patience de notre personnel et à l'indulgence de nos usagers tout au long de ces cinq prochaines années.

Jean-Pierre Wallot
Archiviste national du Canada

Décembre 1989

I Contexte

Plus d'un siècle de service

Les Archives nationales du Canada, qui ont pour mission de préserver la mémoire collective du pays, sont l'une des institutions culturelles les plus anciennes du gouvernement canadien. Depuis leur fondation en 1872, les Archives, qui s'appelaient alors les Archives publiques du Canada, ont fait l'acquisition de trésors archivistiques de valeur nationale, qu'elles mettent à la disposition des chercheurs et qu'elles conservent pour les générations futures.

Nouvelle loi, mandat renouvelé

En vertu de la *Loi sur les Archives nationales du Canada* promulguée en 1987, les Archives publiques du Canada sont devenues les Archives nationales du Canada. Conçue pour répondre aux besoins existants et futurs, la nouvelle loi réaffirme la mission des Archives, et en définit clairement les nombreux rôles et responsabilités. On y tient compte des nouvelles technologies qui ont modifié la nature même des documents d'archives. La loi reconnaît aux Archives nationales un rôle primordial comme chef de file dans le domaine des archives. Ce rôle consiste à promouvoir les activités archivistiques et à encourager les milieux des archives. Enfin, les responsabilités des Archives nationales du Canada y sont largement renforcées en ce qui concerne la gestion et la conservation des documents gouvernementaux et ministériels.

C'est ainsi que les Archives nationales du Canada assument leur rôle d'institution culturelle nationale responsable des documents d'archives enregistrés sur divers supports, d'agent administratif du gouvernement fédéral dispensant des services consultatifs et opérationnels en matière de gestion des documents, et de chef de file dans le domaine des archives et de la gestion des documents à l'échelle nationale et internationale.

Accomplissement de notre mission

L'administration centrale et les principales activités des Archives nationales s'effectuent dans la Région de la capitale nationale. Les Archives possèdent aussi un réseau de centres de pré-archivage fédéraux situés à Halifax, Québec, Montréal, Toronto, Winnipeg, Edmonton et Vancouver. Ces centres permettent d'entreposer dans les régions, en toute sécurité et de façon économique, des documents gouvernementaux semi-actifs et de les retourner aux organismes qui en ont besoin. Pour remédier quelque peu aux graves problèmes de locaux existant dans la Région de la capitale nationale, les Archives

ont fait l'acquisition d'un entrepôt temporaire à Renfrew en Ontario. Elles possèdent aussi des bureaux à Londres et à Paris, et un dépôt d'archives essentielles à l'extérieur de la Région de la capitale nationale.

Les fonds des Archives nationales du Canada proviennent des secteurs public et privé. On y trouve manuscrits, cartes, plans d'architecture, photographies, films, enregistrements sonores, art documentaire et documents ordinolingues. Outre les documents des institutions fédérales, les Archives comptent également des fonds cédés par des particuliers et des organismes. Les fonds des Archives forment une riche source pour les créateurs canadiens ; ils servent à produire des livres, des films et des émissions de radio et de télévision et ils alimentent, en renseignements de toutes sortes, des universitaires, des représentants des médias et des gouvernements, des généalogistes, des fonctionnaires gouvernementaux et, de plus en plus, des groupes d'intérêt spéciaux et le grand public.

Les Archives nationales servent le gouvernement en favorisant de saines pratiques de gestion des documents, en assurant l'entreposage des documents semi-actifs et leur retour aux organismes et en préservant les documents de l'administration fédérale à valeur permanente. La bonne gestion des documents facilite la prise de décisions et l'administration des programmes gouvernementaux, notamment l'application des lois sur l'accès à l'information et sur la protection des renseignements personnels, car elle permet de localiser l'information facilement et rapidement. Les Archives s'occupent enfin de repérer les documents ayant une valeur durable afin de les préserver dans l'intérêt du gouvernement et des chercheurs.

Le rôle des Archives nationales du Canada au sein de la communauté des archives et de la gestion des documents, au Canada et dans le monde, a évolué au cours des années. Les Archives ont été appelées à offrir leur aide à d'autres dépôts sous diverses formes : échange de copies microfilmées de documents d'archives, partage de connaissances, préparation et présentation de cours et participation, de façon appropriée, à l'établissement et à la réalisation d'objectifs communs.

Au cours des vingt dernières années, la collectivité archivistique a connu une croissance sans précédent : aujourd'hui, nous sommes fiers d'appartenir à un réseau qui regroupe des archives nationales, provinciales et territoriales, municipales, universitaires et religieuses, ainsi que celles d'entreprises et d'organismes privés et d'associations professionnelles provinciales et nationales. Très conscients de l'ampleur et des incidences des objectifs que nous visons à la fois en tant que profession et réseau d'institutions, nous oeuvrons ensemble

à la préservation de notre passé. Les Archives nationales du Canada travaillent en étroite collaboration avec toute la communauté des archives, par le biais du Conseil canadien des archives, d'associations professionnelles et d'autres organismes, pour garantir l'essor continu des archives et, donc, la préservation de l'héritage archivistique canadien.

Locaux — Notre priorité stratégique

Pour les Archives nationales du Canada, le problème le plus aigu a été, ces dernières années, le manque de locaux adéquats pour loger le personnel et pour entreposer les fonds historiques qu'elles amassent depuis plus d'un siècle. Malgré une valeur monétaire de plusieurs milliards de dollars, sans compter leur valeur historique inestimable, ces fonds sont conservés dans des immeubles qui offrent peu de sécurité, où ils se détériorent continuellement sous l'action de fuites d'eau et en raison de conditions ambiantes déplorables. De plus, on gaspille un temps précieux à déplacer le personnel et les documents d'archives entre un trop grand nombre de lieux d'entreposage, et à répondre aux situations d'urgence provoquées par le mauvais état des installations.

Les progrès réalisés ces trois dernières années pour résoudre ces problèmes sont encourageants. Le Comité permanent des communications et de la culture de la Chambre des communes a entrepris une étude en 1987, au terme de laquelle il en a conclu que cette situation entraîne de graves répercussions sur le fonctionnement de l'établissement et sur la protection de notre patrimoine archivistique. Dans la réponse globale qu'il a adressée au Comité en 1988, le gouvernement a recommandé de prendre des mesures immédiates et à long terme pour y remédier.

Depuis lors, le gouvernement a fait l'acquisition, pour les Archives nationales, d'un entrepôt temporaire situé à Renfrew, soit à quelque 90 kilomètres d'Ottawa. Lorsque cet édifice dont l'environnement est contrôlé, entrera complètement en service au milieu de l'année 1990, les Archives pourront y transférer des documents actuellement entreposés dans de piètres locaux. La distance qui sépare cet entrepôt de l'immeuble principal des Archives nationales entraînera toutefois un ralentissement des services et posera des difficultés administratives. En ce qui a trait à l'Édifice commémoratif de l'ouest où sera transférée l'administration centrale, le gel imposé en 1989 par le gouvernement sur l'ensemble des projets de construction aura pour effet de retarder les plans de rénovation.

Le gouvernement a par ailleurs fait l'acquisition d'un terrain à Gatineau dans le but d'y construire un entrepôt et des laboratoires.

II Fondement de la planification stratégique

Les orientations stratégiques à moyen terme des Archives nationales sont fondées sur leur mandat et leur mission. Elles tiennent également compte d'hypothèses de planification concernant l'évolution des contextes ministériel, gouvernemental, national et international au cours des cinq prochaines années. Les fondements de la planification stratégique s'établissent comme suit :

Attentes du gouvernement en matière de services

Les Archives nationales ont comme principal mandat de conserver les documents du gouvernement canadien et, pour cela, de soutenir un véritable programme de gestion de l'information. C'est ce qu'elles font tout au long du cycle de vie des documents produits dans les diverses institutions fédérales, depuis leur création jusqu'à leur élimination ou leur conservation permanente, en passant par leur utilisation et leur entretien. Il leur incombe ensuite de mettre ces archives à la disposition des fonctionnaires fédéraux et du public, à des fins de gestion et de recherche. Ces responsabilités sont renforcées par la politique adoptée récemment par le Conseil du Trésor sur la gestion des renseignements détenus par le gouvernement.

Les questions concernant la sécurité, l'accès à l'information et la protection des renseignements personnels entraînent de nouvelles responsabilités importantes. La politique du gouvernement en matière de sécurité rend les Archives nationales entièrement responsables de la déclassification et du déclassement des archives gouvernementales. Les Archives doivent aussi permettre la consultation des dossiers du personnel civil et militaire ainsi que d'autres documents gouvernementaux en leur possession, tout en respectant les lois en vigueur.

La *Loi sur les Archives nationales du Canada* établit clairement le triple rôle des Archives nationales en matière de gestion des documents gouvernementaux, de conservation des documents historiques et d'assistance à la communauté archivistique. Elle délimite les responsabilités de l'institution envers d'autres établissements d'archives et d'autres institutions fédérales. L'application de cette loi nécessitera la participation accrue des Archives nationales, surtout à l'égard de la soixantaine d'institutions fédérales qui, auparavant, ne

recevaient aucun service d'archivage ni de gestion des documents. Cela sera aussi rendu nécessaire par l'extension de certains éléments de la *Loi* aux « documents ministériels », nouvelle catégorie de documents officiels relevant d'un ministre et non d'une institution gouvernementale.

La gestion de l'information au sein de l'administration fédérale s'ouvre sur de nouveaux horizons, surtout depuis la promulgation de la *Loi sur les Archives nationales du Canada*. Depuis 1983, à la demande du Conseil du Trésor, les Archives nationales contrôlent l'état de la gestion des documents dans les ministères et organismes gouvernementaux. La politique sur la gestion des renseignements détenus par le gouvernement, émise par le Conseil du Trésor en 1989, constitue un plan d'ensemble pour la gestion des fonds; elle oblige les sous-ministres à respecter les clauses de la *Loi sur les Archives nationales du Canada*, notamment en ce qui a trait à l'élimination de renseignements des institutions fédérales et à la conservation de dossiers historiques importants.

Les progrès techniques permettent d'adapter les principes et les pratiques de gestion de l'information au monde moderne, notamment par l'utilisation de systèmes automatisés de gestion des documents. Aux premiers rangs de nos préoccupations demeurera la nécessité de gérer les documents informatiques selon une méthode qui permettra à la fois de satisfaire aux besoins des ministères et de conserver les données qui reflètent une importance archivistique.

En tant que fournisseur attitré de services d'archives, les Archives nationales continueront de se soucier du patrimoine canadien. Dans la mesure du possible, elles participeront à la formulation des politiques fédérales relatives au patrimoine et elles modifieront leurs activités de manière à favoriser la réalisation de ces politiques. Les Archives nationales encourageront aussi une collaboration plus étroite avec les ministères et organismes fédéraux.

Elles continueront d'appuyer les lois canadiennes et les politiques du gouvernement en matière de multiculturalisme en favorisant la préservation et l'enrichissement de notre patrimoine par l'acquisition et la diffusion de renseignements sur le patrimoine multiculturel et multiracial du Canada.

Les attentes et les exigences des organismes centraux de contrôle et de service continueront à peser lourdement. Le Conseil du Trésor poursuit l'élaboration de nouveaux mécanismes administratifs et de nouvelles politiques. D'autres organismes centraux comme le Bureau du Contrôleur général, la Commission de la Fonction publique et les ministères des Travaux publics et des Approvisionnements et Ser-

vices entreprendront des changements du même ordre. En outre, les Archives nationales seront constamment soumises à une surveillance minutieuse de la part de comités parlementaires, auxquels elles devront rendre des comptes précis.

Politiques et stratégies du gouvernement fédéral

Les compressions décidées par le gouvernement continuent d'influer sensiblement sur nos travaux de planification, compte tenu de l'augmentation récente des responsabilités qui nous sont dévolues aux termes de la *Loi sur les Archives nationales du Canada* (1987), et des pressions administratives qu'engendrent les projets de réaménagement des locaux.

La politique fédérale de récupération des coûts continuera de se faire sentir chez les clients des Archives nationales, lesquels seront de plus en plus tenus de payer certains services spéciaux. Les efforts déployés en vue d'améliorer le rendement et l'efficacité de l'institution ainsi que la façon dont elle rend compte au Parlement et à la population demeureront aux premiers plans des activités de planification et d'exploitation. Dans ce contexte, les Archives nationales ont préparé un nouveau cadre de planification opérationnelle et participent au projet du gouvernement concernant l'accroissement des pouvoirs et des responsabilités ministériels.

Relations internationales et interinstitutionnelles

Reconnues comme l'un des principaux établissements d'archives au monde, les Archives nationales sont souvent appelées à partager leur expérience et leurs connaissances. Les accords et protocoles culturels bilatéraux que le Canada s'efforce actuellement de conclure avec d'autres pays ouvriront de nouveaux horizons et entraîneront de nouvelles responsabilités pour les archives. Les établissements canadiens devront aussi tenir compte de l'importance croissante accordée à l'élaboration de normes d'archivage internationales, et de la nécessité de fournir des conseils à des centres d'archives du monde entier.

Les engagements officiels qui ont été pris envers le Conseil international des archives (CIA) obligeront les Archives nationales à participer davantage aux activités du CIA, du moins jusqu'en 1992. Le personnel continuera de siéger au Comité organisateur et aux divers comités de gestion du CIA; il travaille présentement à organiser huit colloques et réunions pour le Conseil, de même que son XIIe congrès qui se tiendra au Canada pour la première fois en 1992. Les Archives nationales sont fières d'oeuvrer avec l'ensemble de la communauté archivistique canadienne pour que ce congrès nous

donne l'occasion de montrer aux archivistes de tous les pays le succès remporté par notre système national d'archives et de jeter les bases d'une coopération internationale réelle.

Le Conseil canadien des archives a été fondé en 1985 pour encourager et faciliter l'essor d'un réseau d'archives au Canada. Le Conseil est maintenant bien établi et réunit des représentants de chaque conseil provincial ou territorial, du Bureau canadien des archivistes, l'Archiviste national et divers observateurs du monde culturel. Une enquête effectuée sur les besoins et les priorités à l'échelle nationale a amené le Conseil à concentrer ses efforts à l'établissement d'un programme national de conservation, à la mise au point de normes nationales de description pour les archives et à un plan national d'acquisition, ainsi qu'à la poursuite du financement d'activités éducatives et d'un programme visant à réduire l'arriéré de documents. Les Archives nationales collaborent très étroitement avec le Conseil canadien des archives et elles continueront d'être sollicitées pour fournir de l'aide et des conseils à la communauté archivistique. Le Conseil canadien des archives continuera de se réunir afin de définir et d'exprimer les besoins des archives au sein du système canadien des archives.

À moyen terme, les organismes culturels et archivistiques du Canada préciseront et intensifieront leurs échanges. Il y aura lieu de clarifier certains points concernant la répartition des compétences pour éviter les doubles emplois et assurer un rendement maximal des ressources publiques. Les Archives nationales continueront d'étudier l'évolution des politiques relatives à la culture et au patrimoine, de même que les lois susceptibles d'avoir des répercussions sur la collectivité archivistique.

Attitudes et attentes du public

La population souhaite avoir plus facilement accès à l'information, tout en ayant la garantie que les droits individuels et la vie privée seront protégés. Témoignent de cette attente les nombreux mémoires qui ont été présentés à divers comités parlementaires chargés d'examiner des questions telles que l'application de la *Loi sur l'accès à l'information*, de la *Loi sur la protection des renseignements personnels* et de la *Loi sur les Archives nationales du Canada*.

Les installations, les services et les documents des Archives nationales continueront d'être beaucoup utilisés, et les chercheurs exigeront encore d'excellents services. Ceux qui ne peuvent se rendre sur place souhaiteront que les services et les documents leur soient plus facilement accessibles. Vu la limitation des ressources, les

Archives nationales éprouveront de plus en plus de difficulté à satisfaire les besoins des chercheurs. Au cours de la période considérée, il se pourrait qu'elles soient obligées de réduire leurs services dans certains domaines.

À mesure qu'avancera la préparation des nouveaux locaux, les Archives nationales auront à relever un défi exceptionnel, à savoir maintenir leur service auprès du public malgré les perturbations occasionnées par ce projet d'envergure. En attendant l'occupation finale des nouveaux locaux, les services dispensés au public seront compliqués par la dispersion nécessaire des fonds en divers endroits temporaires, par les interruptions inévitables dues aux préparatifs de déménagement des fonds et par le fait que le personnel devra périodiquement prendre sur son temps de travail pour s'occuper des projets de locaux. En conséquence, il sera peut-être nécessaire de limiter l'accès à certains fonds, les renseignements fournis sur les archives et les services assurés aux chercheurs et au public. Une fois que les Archives nationales seront installées dans leurs nouveaux locaux, la répartition des services entre les principaux centres, et la dispersion du personnel, des fonds et des clients qui en résultera, nécessiteront l'élaboration de nouvelles méthodes de planification afin d'assurer des niveaux effectifs de services au public. On veillera à ce que le personnel et la clientèle soient informés de ces changements en temps voulu et de façon appropriée.

Changements technologiques

L'une des conséquences principales des changements technologiques récents est l'accroissement du volume de l'information produite par le gouvernement et le secteur privé. Cette information est enregistrée sur divers nouveaux supports, tels que les disques optiques ou magnétiques, les bandes et les films, sans parler du classique support de papier.

Cette surabondance d'information représente un important défi pour les archives du monde entier. Il devient difficile de choisir quels documents doivent être conservés pour une longue durée, et la diversité des supports engendre de nouvelles responsabilités pour les archives. Ce sont les documents enregistrés sur support automatisé, comme les archives ordinolingues, qui posent le plus de problème. Alors que de nouveaux documents sont créés, d'autres sont effacés ou réécrits avant même qu'un archiviste ait eu conscience de leur existence. L'incompatibilité des formats complique l'accès à ces documents. Le traitement et l'entreposage sont des activités de plus en plus complexes qui requièrent des compétences et des techniques

spéciales. En outre, plus les documents d'archives sont abondants et plus les demandes de consultation et d'utilisation augmentent. Pour répondre correctement à la demande publique, il convient de connaître et de maîtriser les nouvelles techniques employées pour contrôler, extraire, présenter et diffuser l'information.

La technologie de la gestion de l'information présente de nouvelles possibilités et de nouveaux enjeux pour tous les travailleurs intellectuels. Ces nouvelles techniques et cette explosion de l'information exigent une réévaluation du rôle de l'archiviste. Les Archives nationales, en collaboration avec la communauté archivistique nationale et internationale, étudieront ces questions. Le thème retenu pour le congrès de 1992 du Conseil international des archives — L'archiviste à l'ère de l'information — témoigne de la priorité accordée à ce problème.

L'automatisation et les techniques de communication influeront également sur le travail de bureau et sur l'administration des programmes. La mise en place d'équipement nouveau et de nouvelles méthodes de gestion modifieront le mode d'administration des Archives et devraient aider ces dernières à produire les renseignements complexes dont elles-mêmes, les organismes centraux et le gouvernement ont besoin.

III Valeurs fondamentales

Au cours des deux dernières années, les Archives nationales ont entrepris de définir les valeurs qui président à l'exécution de leurs tâches. Elles ont mené d'importantes discussions avec les employés pour s'assurer que leur énoncé de principes soit partagé par tous. Voici ce qu'il en a résulté.

Préambule

Toute société reconnaît l'existence de valeurs fondamentales qu'il faut posséder pour parvenir à une qualité de vie adéquate et la maintenir. La nature et l'importance relative de ces valeurs peuvent changer d'une société à l'autre, et même d'une époque à l'autre, au sein d'une société donnée. Cependant, la plupart des êtres humains reconnaissent que la bonté, la vérité, la justice, la beauté, la compassion et l'intégrité sont des valeurs essentielles à la vie en société. Il existe aussi des valeurs moins générales, qui prennent naissance à l'intérieur d'un organisme et qui finissent par être reconnues comme étant des forces qui agissent sur le mode de fonctionnement des composantes de cet organisme.

Énoncé des valeurs fondamentales

Aux Archives nationales du Canada,

- nous valorisons notre mission, qui consiste à servir le peuple et le gouvernement du Canada, et nous consacrons nos efforts à la préservation du passé de notre pays;

- nous valorisons les droits et libertés d'une société démocratique qui nous permettent d'acquérir, de conserver et de rendre accessibles au public tous les documents historiques d'importance nationale;

- nous valorisons les documents historiques dont nous avons la garde. Ils constituent la mémoire collective en mettant en valeur l'identité nationale et en fournissant une attestation durable des droits individuels;

- nous valorisons la gestion efficace des documents gouvernementaux et la contribution de notre institution à ce programme;

- nous valorisons l'échange de connaissances qui résulte de nos rapports avec la communauté des archives et de la gestion des documents au Canada et à l'étranger;

- nous valorisons la contribution de tous nos collègues des Archives nationales et reconnaissons notre engagement collectif à une cause commune et importante;

- nous reconnaissons que l'excellence est un produit de la compétence, du dévouement, de l'esprit d'initiative et de la débrouillardise de nos collègues. Nous valorisons cette excellence et désirons qu'elle soit reconnue.

IV Principes de fonctionnement

Parmi les nombreux principes, explicites et implicites, qui guident le fonctionnement des Archives nationales, voici quels sont ceux qui pèsent le plus sur l'établissement des orientations stratégiques des Archives :

a) Les documents conservés par les Archives nationales doivent constituer une source de renseignements sur les activités du gouvernement du Canada et l'évolution du pays sous tous ses aspects, quel qu'en soit le support, depuis les manuscrits et les cartes, jusqu'aux bandes vidéo et aux bandes pour ordinateur.

b) Les documents doivent être acquis suivant des critères de sélection précis et de façon à garantir un bon équilibre entre les secteurs public et privé.

c) Les Archives nationales doivent toujours se préoccuper de préserver l'information et de sauvegarder leurs fonds lors de l'utilisation des documents.

d) Il importe que les documents du gouvernement soient bien gérés pendant toute leur durée de vie, depuis leur création jusqu'à leur élimination ou à leur archivage permanent.

e) En tant qu'établissement public, les Archives nationales dispensent aux Canadiens et aux Canadiennes des services de nature et d'importance variables.

f) Les Archives nationales ont à jouer un rôle de premier plan à l'échelle nationale, qui consiste à promouvoir des principes et des pratiques efficaces en matière d'archives et de gestion des documents, de façon à garantir la sauvegarde du patrimoine archivistique.

g) Sur la scène internationale, les Archives favorisent les échanges entre archivistes et gestionnaires de documents, elles partagent avec d'autres pays l'information et le savoir-faire qu'elles possèdent et elles collaborent avec d'autres organismes et

spécialistes à la gestion efficace des documents et à la préservation du patrimoine archivistique de l'humanité.

h) Pour la planification et la réalisation de leurs politiques et de leurs projets, les Archives nationales cherchent à obtenir la collaboration et les conseils d'autres établissements d'archives canadiens et des associations professionnelles connexes. Elles incitent également le public à participer aux décisions prises à propos des archives.

i) Les Archives nationales doivent s'assurer que les ressources qu'elles emploient pour répondre aux exigences opérationnelles et administratives sont gérées de la meilleure façon possible.

V Conjoncture

Pour les Archives nationales, le personnel est leur ressource la plus précieuse. L'importance ainsi accordée à l'aspect humain de l'organisme apparaît dans l'énoncé des valeurs fondamentales présenté plus haut. Par cet énoncé, et par les retouches qui lui seront régulièrement apportées, les Archives s'efforcent de créer parmi leur personnel une culture d'entreprises qui favorise l'esprit d'initiative, la créativité, l'ingéniosité, l'innovation et le dévouement. Pour que ces principes fondamentaux soient mis en pratique, les Archives s'appliquent à améliorer leurs systèmes et réseaux de communication à tous les échelons, de façon à maximiser l'efficience, la productivité et la qualité du service.

Les Archives engageront les ressources nécessaires pour que leur effectif soit productif, compétent, motivé et réparti correctement. Toujours soucieuses de la qualité du milieu dans lequel travaille leur personnel, les Archives continueront de promouvoir les mesures ayant précisément pour objet d'améliorer la communication, de récompenser l'excellence, d'évaluer le rendement de façon constructive et équitable et de permettre à tous les employés de profiter des possibilités de formation et de perfectionnement. Pour stimuler la mobilité d'emploi et l'évolution de carrière de leur personnel, les Archives adopteront des mesures spéciales comme, par exemple, un programme d'affectations, un système efficace de mutations latérales et un programme de formation à la gestion destiné aux femmes.

Des programmes de formation et de perfectionnement seront mis sur pied afin de mieux préparer les gestionnaires à affronter les problèmes et les défis que pose la gestion d'une institution culturelle dans le contexte des priorités globales du gouvernement du Canada. Ainsi, les ressources humaines et les énergies seront employées à la réalisation optimale des objectifs des Archives, ainsi qu'au développement d'un esprit de corps au sein de l'institution. Au cours du processus d'automatisation, les Archives accorderont une attention particulière aux effets des transformations technologiques et organisationnelles sur les employés et les emplois. Elles veilleront à ce que leur personnel puisse s'adapter aux nouvelles technologies.

Les Archives continueront de mettre l'accent sur les questions liées à la santé et à la sécurité au travail afin de préserver le bien-être de leurs employés. Dans cet esprit, elles ont mis sur pied un programme

complet relatif à la santé et à la sécurité au travail, programme qu'elles maintiendront en place.

Les Archives accordent la plus grande importance à une représentation plus équitable au sein de leur effectif; elles entendent relever les défis particuliers que pose une diversification croissante du personnel. C'est pourquoi elles souscrivent entièrement à la politique d'équité du gouvernement fédéral en matière d'emploi, lequel s'attache à ce que, parmi ses employés, les groupes visés soient représentés en proportion de la part qu'ils occupent dans la population desservie. Dans ce contexte, les Archives ont établi, et s'efforceront de réaliser dans les prochaines années, des objectifs précis en ce qui concerne la représentation des femmes, des handicapés, des minorités visibles et des autochtones. Une formation spéciale sera assurée pour sensibiliser les employés et les gestionnaires à la dynamique et à l'importance d'une main-d'oeuvre dont la composition démographique évolue rapidement.

En tant qu'organisme fédéral, les Archives se sont engagées à veiller à ce que le public puisse être servi dans les deux langues officielles, et à ce que le milieu de travail soit propice à l'emploi de l'une ou l'autre de ces deux langues ou même les deux. Les Archives ont aussi pris l'engagement de veiller à ce que la composition de leur effectif soit le reflet des deux communautés linguistiques officielles existant au Canada, et que les Canadiens et les Canadiennes tant anglophones que francophones bénéficient de chances égales en matière d'emploi et de promotion.

VI Bilan des priorités antérieures

Depuis quelques années, la stratégie suivie par les Archives nationales consistait à se doter d'une infrastructure saine pour assurer le bon déroulement de leur programme. La promulgation de la *Loi sur les Archives nationales du Canada* en 1987 a constitué le premier pas franchi dans cette direction. Cette institution dispose désormais d'un mandat sanctionné par la loi et actualisé, dont les termes, l'objet et le contenu sont clairement définis.

En même temps, les Archives nationales s'attachaient à élaborer des plans systématiques dans des domaines d'activité essentiels. Ces domaines avaient aussi été identifiés comme des objectifs stratégiques. Ils consistaient à **rationaliser les méthodes d'acquisition, à mettre sur pied un programme de conservation systématique, à faciliter l'accès du public et à mieux sensibiliser ce dernier.**

Pour rationaliser leurs méthodes d'acquisition, les Archives nationales ont commencé par élaborer une politique d'acquisition dans le cadre du mandat qui leur est conféré par la loi. Cette politique, adoptée en 1988, précisait les critères de base concernant l'acquisition des documents « d'intérêt national », ainsi que les responsabilités des Archives relativement à l'acquisition des documents publics et privés. Un document portant sur la stratégie d'acquisition est actuellement en cours de préparation; on y traitera des questions en suspens qui influent sur la mise en application pratique de la politique d'acquisition.

La politique de conservation des Archives nationales a été approuvée en 1987. Elle trace non seulement la voie à suivre par les Archives pour s'acquitter de leurs responsabilités en matière de conservation, mais elle précise aussi les principes sur lesquels s'appuie l'institution pour accomplir son mandat dans ce domaine. Un mécanisme de planification systématique a été mis en place, qui comprend maintenant la préparation de plans de conservation annuels et à long terme y compris l'élaboration de quatre sous-programmes, soit la reproduction de préservation, le traitement de conservation, la recherche en conservation et la formation et l'information dans le domaine de la conservation.

Afin que davantage de Canadiens et de Canadiennes puissent apprécier la richesse de leur patrimoine archivistique, les Archives

nationales ont commencé il y a quatre ans à mettre l'accent sur la sensibilisation du public et les services d'extension. Depuis, elles ont multiplié leurs activités destinées au grand public afin d'accroître l'efficacité des services d'extension et de ceux qui s'adressent aux chercheurs. Actuellement, les efforts sont plus particulièrement orientés vers deux domaines stratégiques : mieux sensibiliser le public à l'égard des Archives nationales et des archives en général, et fournir des services plus efficaces à la clientèle de chercheurs. Le Comité consultatif des Archives nationales du Canada, créé en 1988, constitue un outil précieux pour mettre sur pied de nouvelles stratégies de consultation avec les usagers.

Les mesures ci-dessus relatives à l'acquisition, à la conservation et à l'accès du public sont maintenant intégrées aux activités courantes des Archives nationales. Celles-ci, l'étape de mise au point étant bien terminée, n'ont plus besoin de préciser les buts poursuivis ni de chercher à élaborer de nouvelles stratégies. Elles disposent désormais de systèmes qui leur permettent de planifier, contrôler et exécuter efficacement ces éléments essentiels de leur programme. Il leur est dorénavant possible de rassembler leurs ressources pour régler le problème le plus urgent, celui des locaux, tout en poursuivant la réalisation de quatre autres objectifs définis dans le cadre de la période à l'étude.

VII Priorités et orientations stratégiques, 1990-1994

Au nombre des critères utilisés pour établir l'ordre prioritaire des activités stratégiques, citons l'urgence ou l'opportunité des questions à résoudre, la nature non discrétionnaire de certaines activités, les ressources actuellement disponibles ou prévues et la nécessité de satisfaire à des exigences extérieures ou de se conformer à des lois et des règlements nouveaux ou en gestation.

Voici par ordre d'importance, les cinq secteurs stratégiques et leurs répercussions sur les orientations stratégiques des Archives nationales.

1 Obtention de locaux adéquats

Décisions récentes du gouvernement

La question des locaux restera le principal problème à résoudre pendant la durée de ce plan. Les Archives ont entamé un travail de planification attentif auquel participe tout leur personnel, à la suite des décisions prises par le gouvernement pour répondre à leurs besoins : construction d'un bâtiment d'entreposage et de conservation à Gatineau sur un terrain de 37,4 hectares acheté à cette fin, et rénovation complète de l'Édifice commémoratif de l'ouest, situé face au bâtiment existant, et dans lequel seront regroupés les services au public et l'administration.

La première étape, consistant à définir exactement les besoins des Archives dans tous leurs domaines d'activité, s'est soldée par la préparation d'un programme d'architecture, sous la forme d'un document de 800 pages qui servira à guider les experts-conseils en architecture et en génie choisis. Grâce aux deux édifices, les Archives disposeront, dans la Région de la capitale nationale, de 65 870 mètres carrés d'espace utilisable pour y exercer les activités de leur administration centrale. Le bâtiment de Gatineau sera de conception modulaire; le premier module devrait être achevé en 1994-1995 et le module suivant en 1999. Quant à l'Édifice commémoratif de l'ouest, qui devait ouvrir ses portes en 1994, les travaux en sont reportés suite au gel imposé par le gouvernement en décembre 1989 sur l'ensemble des projets de construction de la Capitale nationale.

Pour permettre aux Archives d'entreposer provisoirement et de toute urgence les millions de documents se trouvant actuellement dans 15 entrepôts disséminés aux quatre coins de la Région de la capitale nationale et dont aucun n'a un environnement contrôlé, le gouvernement a fait l'acquisition d'un bâtiment à Renfrew. Une fois les rénovations terminées, soit au milieu de 1990, les Archives pourront y transférer les documents actuellement entreposés dans de mauvaises conditions.

Un travail de planification considérable

Pour diriger le processus de planification et pour surveiller le déroulement du programme des locaux, les Archives ont créé pour la durée du projet, au sein de leur organisation, une unité distincte appelée Projet de logement de l'administration centrale des Archives (PLACA). Les Archives sont dans l'obligation d'affecter à ce projet un nombre important de leurs employés les plus expérimentés pour s'assurer que les plans d'installation tiennent exactement compte des besoins particuliers des uns et des autres, que le déménagement des documents s'effectue en toute sécurité et qu'ils sont placés en un lieu convenable, et que la répartition des locaux en des endroits séparés n'empêchera pas les Archives de satisfaire de façon efficace et efficiente aux besoins du public en matière d'accès et de service.

Impossibilité de respecter notre mandat

Le sérieux avec lequel on a décidé de s'attaquer au problème des locaux témoigne de la place importante qu'occupent les fonctions de préservation dans le mandat des Archives nationales. Faute d'installations appropriées, l'acquisition et la conservation des fonds d'archives uniques dont notre institution a la garde sont tout bonnement impossibles. Au cours des dernières années, plusieurs facteurs nous ont amenés à nous pencher sérieusement sur le problème des locaux.

D'abord, devant le nombre croissant de situations d'urgence dues à des locaux inappropriés, on s'exposait inévitablement à une véritable catastrophe faute de prévoir de nouvelles installations. Deuxièmement, les Archives nationales ont été obligées de refuser le transfert de documents d'institutions fédérales à cause d'un manque d'espace dans les centres de documents et les entrepôts d'archives. En conséquence, ces organismes n'ont pu se conformer à la politique du Conseil du Trésor sur la gestion et la conservation des documents gouvernementaux. Troisièmement, la *Loi sur les Archives nationales du Canada*, promulguée récemment, a confié à ces dernières la responsabilité des documents historiques de plus de 60 organismes

fédéraux supplémentaires, plus celle des documents ministériels. Il était donc devenu particulièrement urgent, pour les Archives nationales, de trouver des locaux convenables qui leur permettent de remplir leur mandat et d'éviter la disparition de précieux documents.

Croissance continue des fonds

En vertu du mandat qui leur est confié par la loi, les Archives nationales, en tant que dépositaire des archives du Canada, ne cessent de développer leurs fonds et les activités indispensables à l'entretien et à la conservation de ces derniers. Elles cherchent sans relâche de nouvelles solutions afin de satisfaire, en partie, à la nécessité continue de trouver des locaux adéquats pour des fonds et des activités dont la croissance est persistante. Le remplacement des documents originaux par des microformes pour réduire la place nécessaire n'apparaît être une solution valable que sur une très petite échelle; de plus, cette option coûteuse ne réduirait pas sensiblement les besoins de locaux pour les vingt prochaines années. L'application de normes de sélection plus strictes pour l'acquisition des documents pourrait s'avérer une formule plus efficace. Toutefois, le nombre de documents qui peuvent être refusés par les Archives nationales est limité. Il faut bien se rappeler que ces dernières ont pour rôle premier de préserver les documents qu'elles détiennent et, tant que d'importants documents seront produits, il leur incombera d'en assurer l'acquisition et la sauvegarde.

2 Automatisation des Archives nationales

Plan d'information à long terme

Pour améliorer l'efficacité de leur exploitation et de leur administration, les Archives nationales s'efforcent, dans la mesure du possible, de recourir à des systèmes et à des techniques de traitement de l'information. Le Plan d'information à long terme définit les stratégies d'information et de traitement à employer, ainsi que les besoins et les priorités générales, en fonction du modèle de gestion de l'établissement et des facteurs critiques de réussite. Le Plan à long terme des systèmes et techniques d'information permet de connaître les systèmes qui jouent un rôle clé dans la réalisation du mandat des Archives et d'établir un plan qui servira à les automatiser. On a ainsi établi quatre secteurs d'automatisation, dotés chacun de systèmes qui traitent des informations similaires selon des procédés semblables : les fonds d'archives, les documents gouvernementaux, l'administration et les activités de soutien de bureau. Pendant la période visée, un certain nombre d'activités prévues au Plan seront entreprises. Les deux plans à long terme ayant été élaborés en

1986-1987, on procède actuellement à leur mise à jour compte tenu de la situation et des priorités actuelles.

Collaboration avec d'autres institutions

La période d'unification et de réorientation tire à sa fin à mesure que s'achèvent les activités engagées dans le passé et que se poursuit l'élaboration de systèmes stratégiques. Dans le secteur des fonds d'archives, le rythme de travail continuera d'être dicté principalement par la préparation de normes de description, de conservation et d'acquisition, et par l'élaboration d'un projet de services au public à la suite d'une étude de marché. À cet égard, l'adoption par les Archives nationales du Canada du format MARC (catalogage sous forme ordinolingue) pour l'échange d'informations archivistiques marque une étape importante dans le processus d'automatisation des systèmes qui relient les archives et les utilisateurs. D'autres organismes ont emboîté le pas aux Archives nationales et celles-ci collaborent étroitement avec le Bureau canadien des archivistes à l'élaboration de normes de description en matière d'archives .

Un projet pilote a permis d'établir s'il est opportun d'utiliser le format MARC pour communiquer des informations descriptives, tant à l'intérieur qu'à l'extérieur des Archives nationales du Canada. À cette fin, on s'est servi des données de l'année financière 1987-1988 sur les acquisitions. Le projet pilote s'est avéré très utile pour déterminer les questions et les problèmes dont il faudra tenir compte au moment d'élaborer et de concevoir le système de gestion des fonds d'archives.

Systèmes intégrés de gestion des fonds

Le rythme d'élaboration du système de gestion des fonds d'archives sera fonction d'une étude de faisabilité technique et d'une étude d'analyse de rentabilité qui seront complétées en 1990. Ces études permettront de connaître le coût du système et de préparer un calendrier de conception et de construction détaillé. Le système de gestion des fonds d'archives englobera les fonctions d'acquisition, de conservation, de catalogage, de consultation, de diffusion, d'animation et de soutien administratif. Sa présentation normalisée permettra aux chercheurs, aux établissements et aux employés d'y accéder facilement par des moyens automatisés. Il possédera les éléments nécessaires à l'introduction, à la mise à jour et à l'accès en direct et, plus tard, à l'échange de données entre les bases existantes. On a commencé l'élaboration de normes sur les données. Un poste d'administrateur des données, créé pour élaborer et tenir à jour les ressources des Archives en matière d'information, sera comblé en 1990.

Système de bureautique et formation

La mise en place d'un réseau informatique intégré commencera au cours de l'été de 1990. Ce réseau permettra de communiquer avec tous les autres systèmes informatiques des Archives. En outre, il facilitera l'exécution d'un large éventail de fonctions de bureautique. Grâce à cela, il sera possible de réaliser, au fil des ans, des progrès considérables, notamment en ce qui a trait aux fonctions administratives de l'ensemble des Archives. Conscientes du fait que la formation est indispensable à la réussite de ce virage technologique, les Archives ont élaboré une stratégie de formation adaptée aux divers besoins et au niveau de connaissances de leurs employés. Cette stratégie sera transcrite sous la forme d'un plan complet et entrera en vigueur au cours de l'année prochaine.

Documents gouvernementaux et soutien administratif

L'automatisation des systèmes se poursuivra également dans les trois autres secteurs. En ce qui a trait aux documents gouvernementaux, on s'emploiera principalement à informatiser le traitement des calendriers de conservation soumis par les ministères. En administration, le système d'information financière continuera d'être perfectionné tandis que l'on mettra en place des programmes pour soutenir certaines activités liées à la gestion des ressources humaines. Une fois terminée l'installation du réseau de bureautique, qui commencera en 1990, on fera l'acquisition de systèmes automatisés qui faciliteront les fonctions de bureau, notamment un système de gestion des documents électroniques.

3 Amélioration de la gestion des renseignements détenus par le gouvernement

En tant que chef de file pour ce qui est de la gestion des documents gouvernementaux, les Archives nationales s'efforcent de faciliter une gestion optimale des documents dans les ministères et organismes gouvernementaux et d'assurer l'entreposage économique des documents inactifs. Ce faisant, elles ne cherchent pas simplement à rendre la localisation des documents plus rapide et plus facile, mais également à sauvegarder des renseignements ayant une valeur permanente. À cette fin, les Archives adopteront une approche systématique pour l'acquisition de documents ayant une valeur permanente en se fondant sur des critères précis d'évaluation et par l'application d'une stratégie globale d'acquisition.

Exigences supplémentaires imposées par la nouvelle loi

Pour répondre aux exigences de la *Loi sur les Archives nationales du Canada*, les Archives redoubleront d'efforts afin d'améliorer la gestion des documents au sein des institutions fédérales et des cabinets des ministres. Ces efforts porteront sur un champ beaucoup plus large qu'auparavant, compte tenu des nouvelles responsabilités des Archives nationales à l'égard d'une soixantaine d'institutions fédérales. Elles continueront d'insister sur la nécessité d'une saine gestion de l'information au sein des cabinets des ministres. De concert avec le Secrétariat du Conseil du Trésor, elles veilleront à faciliter la mise en oeuvre d'une politique globale sur la gestion des renseignements détenus par le gouvernement.

Documents automatisés

Le plan quinquennal pour la gestion et l'archivage des documents ordinolingues a été révisé à la lumière de l'expérience acquise au cours des deux dernières années. Les Archives s'efforceront toujours d'agir de façon concertée avec des ministères choisis afin de conclure des ententes concernant la conservation et l'élimination des documents automatisés. Ces initiatives reposent sur des plans de travail auxquels participent des spécialistes qui jouent un rôle important dans l'identification, la conservation, la préservation et l'élimination des documents gérés selon un système informatisé.

On continuera d'examiner si les normes informatiques permettent de répondre aux besoins en matière d'échange d'informations, à l'échelle du gouvernement, ainsi qu'aux exigences relatives à l'acquisition et à la conservation des archives. Pour établir les exigences fonctionnelles liées à la gestion de l'information dans un réseau de bureaux interconnectés, les Archives effectueront des tests sur des logiciels expérimentaux et participeront aux activités du Groupe de travail sur les systèmes bureautiques du Conseil du Trésor.

Formation et information

Les Archives nationales du Canada ont lancé un nouveau programme de formation en gestion des documents gouvernementaux, dont la mise en oeuvre se poursuivra au cours de la période visée en fonction des paramètres établis à la suite de l'analyse des besoins en matière de perfectionnement professionnel réalisée en 1987. Ce nouveau programme a pour objet de former le personnel de soutien, de perfectionner les gestionnaires et les cadres et de guider les hauts fonctionnaires des institutions fédérales. Les responsabilités nouvellement confiées aux Archives par la *Loi sur les Archives nationales du Canada*, relativement aux documents ministériels, ont été présentées dans un film vidéo, dans un guide et lors d'un atelier de

formation à l'intention des ministres et de leur personnel. Pendant la période visée, les Archives nationales fourniront des renseignements et assureront une formation en ce qui a trait à la création de systèmes de classement distincts pour les documents des organismes gouvernementaux, ceux du Cabinet et des ministres ainsi que les documents de nature personnelle et politique.

Documents gouvernementaux dans les régions

Il est primordial que les Archives nationales du Canada remplissent leur mandat concernant les documents des institutions fédérales dont les bureaux sont situés à l'extérieur de la Région de la capitale nationale. Les Archives ont adopté le principe directeur suivant : compte tenu des pratiques actuelles, les documents d'archives produits dans les bureaux régionaux du gouvernement fédéral resteront de façon générale, dans les régions, sous le contrôle des Archives nationales.

Jusqu'à présent, les Archives n'ont pas été en mesure d'assurer économiquement et efficacement le contrôle, la gestion et l'archivage des documents régionaux, ni de les rendre accessibles aux chercheurs, que ce soit dans la Région de la capitale nationale ou dans tout le pays. Ces dernières années, elles ont étudié la question et envisagé un certain nombre de solutions qu'il conviendrait de mettre en place à mesure que les ressources deviendront disponibles. Les Archives ont mis sur pied un petit projet pilote qui leur permettra d'établir s'il serait utile et possible de renforcer et d'élargir leur présence dans les régions.

4 Développement du système canadien des archives

Leadership et soutien

Les Archives nationales continueront de jouer un rôle actif au sein de la communauté archivistique à mesure qu'elles s'efforceront de renforcer le système canadien des archives. Toutefois, il importe de réévaluer constamment la nature et l'ampleur de ce rôle de façon à assurer une répartition équitable et une saine gestion des ressources disponibles. C'est pourquoi, en ce qui concerne la participation aux affaires de la collectivité ainsi que le soutien et l'aide qu'il convient de lui apporter, les activités à prévoir devront être décidées et menées avec soin.

En tant que principal établissement d'archives au Canada, les Archives nationales offrent depuis longtemps des services à d'autres organismes homologues au pays, ainsi qu'à des professionnels de l'archivistique et de la gestion des documents, sous la forme de

conseils, de programmes de formation et de publications, de même qu'en coordonnant des projets collectifs et en participant à des associations professionnelles.

La coopération

Les Archives nationales continueront d'offrir leur aide à la collectivité archivistique en assurant la conservation du patrimoine documentaire canadien et en en garantissant l'accessibilité. Elles travaillent d'ailleurs à élaborer une stratégie d'acquisition permettant une collaboration avec d'autres membres de la communauté archivistique et qui visera à assurer la préservation de documents d'importance nationale provenant du secteur privé. Dans la mesure des ressources disponibles, les Archives offriront leurs encouragements et leur appui pour aider à édifier un réseau canadien d'archives et de services connexes. Ce faisant, elles consulteront le Conseil canadien des archives et elles lui demanderont conseil. Elles sont en effet conscientes et reconnaissantes du travail accompli par le Conseil pour consigner et définir les besoins et les priorités du pays en matière d'archives, et pour coordonner divers programmes concernant, par exemple, l'organisation des fonds, les normes de description, la formation des archivistes et l'élaboration de stratégies nationales dans le domaine des archives.

Accès décentralisé

Les Archives nationales veilleront aussi de près à ce que leurs propres fonds, activités et services apportent au système canadien des archives l'élément de cohésion qui lui est indispensable. Le personnel continuera de participer, selon les besoins, à des travaux précis du Conseil canadien des archives. Elles prendront aussi des initiatives pour créer des centres régionaux et pour offrir un accès décentralisé à leurs fonds et services. Voulant par là renforcer leur présence dans les régions, les Archives nationales exécuteront aussi ces projets plus conscientes que jamais du rôle, des responsabilités, des traditions et de l'existence légitimes des autres membres de la collectivité archivistique, qu'elles respectent au demeurant. Chaque fois que cela sera possible et approprié, elles s'assureront d'ailleurs la collaboration d'autres établissements d'archives, dans leur intérêt mutuel et dans celui de leurs usagers.

5 Organisation du congrès du Conseil international des archives, 1992

Participation internationale

Les Archives nationales considèrent que leur rôle sur la scène archivistique internationale sera particulièrement important au cours

des prochaines années. Leur participation à des activités internationales est aussi précieuse pour le Canada que pour la sauvegarde du patrimoine documentaire mondial.

Comme le Canada sera l'hôte du XIIe congrès du Conseil international des archives (CIA) à Montréal, en 1992, les Archives nationales et les autres organismes d'archives canadiens seront aux premiers rangs de cette manifestation. C'est la première fois que le CIA se réunit au Canada, et l'on s'attend à ce que ce congrès soit l'un des événements les plus marquants de l'histoire des archives canadiennes.

Échanges de connaissances et d'expériences entre participants du monde entier

Le congrès de 1992, qui s'inscrit, selon les termes de l'UNESCO, dans le cadre de la Décennie du développement culturel dans le monde, réunira plus de 2 200 archivistes et directeurs d'archives nationales représentant plus de 125 pays, ainsi que des délégués des conférences annuelles des associations nationales d'archivistes, du Canada et des États-Unis, qui se tiendront simultanément à Montréal. La préparation de ce congrès exigera des ressources et des efforts importants, mais il constituera pour les archivistes canadiens une occasion unique d'échanger des idées avec leurs collègues du monde entier. Pour cette raison, les Archives nationales restent très attentives à l'organisation et au succès de cette manifestation.

Engagements à l'égard du CIA

Dans le cadre des autres engagements qu'elles ont pris à l'égard du Conseil international des archives, les Archives nationales du Canada parraineront également huit événements en liaison avec le CIA entre 1988 et 1992. Un colloque sur la conservation et une réunion de spécialistes des normes de description ont eu lieu en 1988 et ont été suivis, en 1989, par une réunion d'experts et un colloque sur les archives courantes. Des réunions d'experts et des colloques se tiendront, en 1990 et 1992, sur les archives audiovisuelles et sur la formation professionnelle, respectivement.

VIII Conclusion

La situation actuelle et la façon dont elle devrait évoluer, ainsi qu'on l'a vu dans les pages qui précèdent, influeront sur les orientations que les Archives nationales se proposent de suivre au cours des prochaines années pour atteindre leurs objectifs. Une grande partie des éléments jusqu'ici favorables continueront de former la base de leurs plans et de leurs activités. Toutefois, d'autres facteurs pèseront également sur les décisions et les lignes de conduite futures.

Les Archives nationales du Canada ont toujours été et resteront essentiellement un organisme de service. Toutes leurs activités gravitent autour de cette notion de service. Sauvegarder les richesses du patrimoine archivistique, améliorer la gestion des documents au sein du gouvernement du Canada, appuyer et aider la communauté archivistique, satisfaire le public en lui facilitant la consultation et l'utilisation de nos fonds et assumer nos responsabilités administratives, voilà autant d'activités qui découlent de la nécessité de fournir des services au gouvernement et aux clients.

Le défi que l'institution doit relever consiste donc à fournir des services de qualité tout en respectant un juste équilibre entre des intérêts légitimes mais souvent contradictoires et complexes. Elle doit répondre à de multiples demandes malgré des ressources limitées, et elle continuera de faire face à des choix difficiles au moment de définir ses priorités. Il lui faut établir des politiques, des plans et des programmes appropriés pour parvenir le plus possible à satisfaire ceux qu'elle sert et ceux à qui elle doit rendre des comptes en dernier ressort. L'efficacité des services fournis dépendra en premier lieu de l'accroissement de la productivité. Les Archives devront se montrer dignes de la confiance qu'on leur témoigne et des ressources qu'on leur confie. Il est à souhaiter qu'une saine gestion du personnel (notre ressource la plus importante), une utilisation efficace et économique des ressources financières et matérielles, et l'application de nouvelles technologies, en temps opportun et à bon escient, nous permettront de parvenir à nos fins.

La haute direction sera tenue informée, au moyen de rapports de contrôle, de l'avancement des travaux réalisés dans ce but. Le présent document sera révisé et mis à jour périodiquement au gré de l'évolution de la conjoncture.